



NATIONS UNIES  
ASSEMBLEE  
GENERALE



Distr.  
LIMITEE  
A/C.2/L.428  
30 octobre 1959  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

Quatorzième session  
DEUXIEME COMMISSION  
Point 31 b) de l'ordre du jour

PROGRAMMES D'ASSISTANCE TECHNIQUE

ASSISTANCE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES EN MATIERE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE

République arabe unie. Amendement au projet de résolution présenté  
par l'Afghanistan, le Népal, le Panama et le Soudan (A/C.2/L.414)

Au paragraphe 2 du dispositif, après le mot "expérience", ajouter le membre de phrase suivant :

"et indiquant en particulier la mesure dans laquelle il aura été possible de former des ressortissants des pays intéressés pour leur permettre d'assumer le plus rapidement possible les responsabilités temporairement confiées au personnel recruté sur le plan international,".

-----